



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement # 395-2023-02 modifiant le règlement numéro 395-2023 sur les permis et certificats, adopté lors de la séance ordinaire tenue le **19 août 2024**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.


Donné à Saint-Aimé, ce **20 août 2024**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **20 août 2024**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **20 août 2024**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière